

Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole Ucare du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Objectifs

Etre capable de conduire et de mettre en place un verger économiquement rentable.

Cette formation permet de valider une partie du diplôme (UCARE) de Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA).

Durée

70 heures, du 3 au 7 février 2025 et du 2 au 6 juin 2025

Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir un projet professionnel dans le domaine agricole,
- Être âgé(e) au minimum de 18 ans,
- Justifier d'un diplôme de niveau 3 (possibilité d'accès en poursuite d'études après un BPA) ou 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur ou de 3 ans hors secteur,
- Avoir une expérience professionnelle ou effectuer un Essai en Milieu de Travail (stage, PMSMP, ...)



Retrouvez nos résultats chiffrés



Coût de la formation et financement

Coût de la formation : nous consulter

Nombreux moyens de financement :

- Vivia : en fonction de vos fonds disponibles
- Congé individuel de formation (CPF), demandeurs d'emploi, apprenants en BPREA et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr

Formation et contenu - Code RNCP 38093 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 31/12/2028)

- Bases de la biologie et physiologie de l'arbre, période de production, période d'entretien, taille hivernale
- Présentation des différentes espèces arboricoles et de leur système de mis en place
- Gestion de maladies, ravageuses et adventices dans les vergers
- Gestion de l'entretien, l'irrigation et de la fertilisation
- Travaux pratiques
- Nombreuses visites au cours de la formation

Evaluation : Epreuve d'évaluation orale en fin de formation (oral d'explicitation en situation professionnelle)

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

Modalités pédagogiques : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer les compétences professionnelles du stagiaire.

Personnes en situation de handicap : Les équipes du CFPPA sont mobilisées pour accueillir les apprenants en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté et personnalisé afin de favoriser leurs parcours de formation (locaux adaptés, évaluation des besoins et compétences de l'apprenant, adaptation éventuelle du projet de formation).

Débouchés et poursuites professionnelles

A l'issue de la formation le stagiaire pourra concevoir, mettre un place et gérer un verger dans une exploitation agricole, en tant que salarié(e) ou chef d'exploitation. Une poursuite en BPREA est envisageable.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr